

juge commissaire : Michelle GERAUD  
liquidateur : Maître Nicolas LEURET - SELARL LGA  
code faillite : 4165862  
N° rôle : 2025 002039  
Procédure forfaitisée 0,00

**Tribunal de commerce de Périgueux**

-----  
**mémoire**  
-----

Etat des frais dus à GTC PERIGUEUX titulaire de l'office de greffier du tribunal de commerce de Périgueux

dans la procédure collective de : La société SOPKO IMMO (SAS)  
90, chemin de Petit Sanet  
agence immobilière  
24460 Agonac

ouverte par jugement du 17/09/2024  
avec solution le 17/09/2024 Ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire  
clôturée par jugement du

avancés par elle et dont elle demande le remboursement en exécution  
de l'article L 663-1 du code de commerce,

- total ..... 332,80 Euros (débiteur)



Nous, Michelle GERAUD juge-commissaire de la liquidation judiciaire  
de: La société SOPKO IMMO (SAS)  
90, chemin de Petit Sanet  
agence immobilière  
24460 Agonac

Vu le mémoire d'une part,

Vu l'article L 663-1 du code de commerce,

Attendu que les deniers de la liquidation judiciaire ne suffisent pas,  
pour subvenir au paiement des frais ;

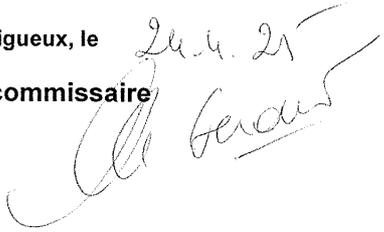
Attendu que le trésor public sera remboursé par privilège  
sur les premiers remboursements ou garanti pour le remboursement de ses avances par le  
privilège des frais de justice (article L 663-1 du code de commerce),

mandons et ordonnons au trésorier payeur général de payer  
à GTC PERIGUEUX la somme de : 332,80 Euros (débiteur)

Fait à Périgueux, le

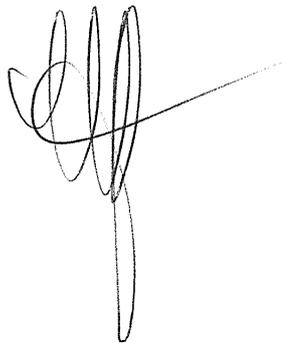
24.4.21

le juge commissaire



pour acquit de la somme de : 332,80 Euros (débiteur)

GTC PERIGUEUX



## ORDONNANCE

-----

Nous Michelle GERAUD juge commissaire de la liquidation judiciaire  
de : La société SOPKO IMMO (SAS)  
90, chemin de Petit Sanet  
agence immobilière  
24460 Agonac

avons arrêté le présent état de frais à la somme  
de : 332,80 Euros (débiteur)

vu l'article L 663-1 du code de commerce,

ordonnons que le recouvrement de la dite somme sera  
poursuivi à la diligence de monsieur le trésorier payeur  
général contre le débiteur.

Fait à Périgueux, le

*Le 4. 21*

Le juge commissaire

*Michelle Geraud*

